

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne met à la rue des jeunes !

L'année 2020 a été terrible pour tout-es, mais encore plus pour nous, les Mineur-e-s Isolé-e-s Etrangèr-es.

Rappelons d'abord notre parcours en France : lorsque nous arrivons, nous sommes placé-es dans des centres de tri de migrant-e-s (à Toulouse, le DDAEOMIE), financés par les Conseils Départementaux. Ils évaluent notre minorité. Dans la plupart des cas, nous sommes considéré-es non mineur-es et mis à la rue. A Toulouse, avec les militant-es du Collectif AutonoMIE et avocat-es, nous entamons alors une saisine de justice (auprès des juges pour enfant) pour faire reconnaître notre minorité, et être enfin placé-es sous la protection de l'enfance.

Mais en 2020, la crise sanitaire a rallongé les délais de nos démarches en justice : nous sommes passé-es de 3 mois d'attente en moyenne, à plus de 6 mois !

Certain-es d'entre nous, avaient urgemment besoin d'être protégé-es. Les avocat-es ont alors demandé un placement en foyer en passant par la juge des Tutelles.

Les juges de première instance aux tutelles ont reconnu l'urgence de notre situation et certain-es d'entre nous ont alors été pris-es en charge dans les foyers de l'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil Départemental. Iels ont pu être scolarisé-es, être soigné-es, construire une relation de confiance avec les éducateur-ices, bref, trouver des marques après des mois de galère...

Mais contre toute attente, et après des mois de placement, la galère recommence ! Et oui, car le Conseil Départemental a décidé de faire appel de la décision d'ouverture de tutelle. Cet appel a d'abord été présenté aux foyers comme une formalité administrative, ce pour éviter toute contestation des équipes... MENSONGE ! En réalité, le Conseil Départemental, avec l'aide de son avocate, montait un dossier pour nous exclure à nouveau de l'aide sociale à l'enfance.

Particulièrement virulent lors des audiences, le Conseil départemental demandait au juge, via son avocate, de ne prendre en compte aucun de nos actes de naissances, et de juger de nos âges seulement en fonction des résultats d'exams osseux incorrects à la fiabilité décriée et du rapport du DDAEOMI qui nous considère majeurs. Le Conseil Départemental exige que tous les documents qui émanent des foyers passent par leur service. Malheureusement, ces documents ne sont ensuite jamais produits au tribunal malgré les demandes des jeunes concerné-es.

Malheureusement, les Juges d'Appel ont ensuite choisi de lever notre placement, pour la majorité d'entre nous, en érigeant les tests osseux comme une vérité absolue, même lorsque nous avons des actes valables. Aujourd'hui, après avoir été placé-es, scolarisé-es, pris-es en charge, le Conseil départemental de la Haute-Garonne exige de nos foyers qu'iels nous remettent à la rue. Comment peut-on manquer d'humanité à ce point ? Le Conseil Départemental pense-t-il aux conséquences dramatiques de cette action ? Ou est-ce qu'il cherche simplement à se débarrasser d'une charge budgétaire en brisant nos vies ? Comme toujours, nous sommes victimes d'une politique raciste et capitaliste qui cherche à nous refuser notre droit fondamental de protection et nous sort du système par tous les moyens possibles.



Le Conseil Départemental va-t-il réellement mettre nos camarades dehors après des mois de placement ? Nous demandons le maintien de la prise en charge de nos camarades puis des contrats jeunes majeurs à leur majorité afin qu'iels puissent continuer de construire leur vie sereinement en France.

AutonoMIE

Un jeune est un jeune, quelle que soit sa nationalité
<https://www.facebook.com/autonomie31>